



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1769 ET 1770

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 13 mai 2024, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1769 intitulé : « **Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Bécancour** ».
- Règlement numéro 1770 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout pour les surfaces imperméables** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

NOUVELLES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

À partir du 15 juillet 2024, tous les avis publics, sauf les avis publics relatifs aux ventes pour défaut de paiement de taxes et ceux relatifs aux appels d'offres publics, seront uniquement publiés sur le site Internet de la Ville et sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville.

Voir les procédures pour être avisé par courriel lors de la publication d'avis publics ou pour consulter les avis publics sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.becancour.net, dans la section « Avis publics » sous l'onglet « Citoyens ».

Ville de Bécancour, le 22 mai 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville